

Législature 2020-2025

Délibération N° 918

Séance du Conseil municipal du 9 novembre 2021

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2021 DE CHF 50'500.- POUR LES CHARGES DE GESTION DES DÉCHETS

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

- a) D'ouvrir au Conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 50'500.00 destiné aux charges de gestion des déchets.
- b) De comptabiliser et répartir ce montant dans le compte de résultat 2021 sur les comptes de fonction 7301 et natures 31.
- c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

